



Municipalité de Montilliez

Tél. 021 881 49 12 - courriel : greffe@montilliez.ch

AVIS D'ABATTAGE

En application de la législation sur la protection des arbres (art. 6 LPNMS) et selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP la Municipalité porte à la connaissance du public la demande d'abattage suivante :

2 thuyas en cépée

sis sur la commune de Montilliez, à Poliez-le-Grand, parcelle 143 propriété d'Aubort Olivier.

Ces arbres seront remplacés par des arbustes floraux d'essence indigène.

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant ses heures d'ouverture.

Toutes remarques ou oppositions peuvent être déposées par écrit auprès de la Municipalité d'ici au 7 août 2026 dernier délai.

La Municipalité

Poliez-le-Grand, le 9 juillet 2026